

RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LIMOGES METROPOLE

2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE 2021

L’orientation fondamentale qui préside à la préparation du budget 2022 est de donner à Limoges Métropole la capacité financière à porter son projet de territoire. A la date de rédaction du présent rapport, les contours définitifs de ce projet ne sont pas arrêtés, mais les discussions en cours, ainsi que le travail mené autour du pacte financier et fiscal de solidarité qui doit être voté prochainement, ont permis de dégager des perspectives qui sont autant de lignes directrices pour le budget.

Le projet de territoire appelle un renforcement considérable du niveau d’investissement de Limoges Métropole. Le budget annexe des transports urbains portera l’essentiel du projet de bus à haut niveau de service (BHNS), qui doit structurer la modernisation du réseau en cours et sera, au-delà des enjeux de mobilité, un véritable outil de développement et de requalification de l’espace urbain. Le budget principal doit être en mesure de financer des dépenses d’investissement de l’ordre de 50 M€, c’est-à-dire une augmentation très importante par rapport au niveau observé ces dernières années (35 M€), soit une augmentation de 45%.

L’ambition ne peut pas concerner les seuls investissements. Le projet de territoire doit être piloté, suivi, animé. Dans la continuité de sa transformation en communauté urbaine, Limoges Métropole doit pouvoir dépasser la seule gestion des compétences transférées par les communes pour véritablement impulser le développement et l’aménagement du territoire intercommunal mais aussi pour renforcer la solidarité avec les communes.

D’un point de vue financier, toute la difficulté de la période actuelle sera de concilier un projet qui doit être pensé dans la durée alors que les perspectives sont troublées par des incertitudes immenses.

La première de ces incertitudes est bien sûr la crise sanitaire : après avoir dégradé les exercices 2020 et 2021, elle aura des conséquences durables et reste une menace pour 2022, même si le projet de loi de finances (PLF) en discussion dessine les contours d’une situation de « sortie de crise ».

La seconde incertitude concerne les conséquences à long terme de la suppression de la taxe d’habitation et la redéfinition des indicateurs financiers (potentiel fiscal, effort fiscal...) qu’elle induit. Les dispositions retenues en loi de finances 2021 entraînaient une perte quasi-certaine du bénéfice du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), soit un manque à gagner de plus de 5 M€ à l’horizon 2025. De nouvelles dispositions proposées dans le PLF 2022 sont venues brouiller les perspectives, et il serait surprenant que les lois de finances à venir n’apporte pas leurs modifications.

Autre incertitude majeure : la situation politique nationale. La crise sanitaire a fait dérapier les finances publiques françaises très au-delà des limites fixées par les traités européens ; passées la crise sanitaire et l’élection présidentielle, il est impossible de savoir à ce jour comment les collectivités locales seront associées au futur redressement des finances publiques.

Le travail de prospective financière mené cette année dans le cadre de l’élaboration d’un pacte financier et fiscal de solidarité a néanmoins permis de calibrer l’effort nécessaire en matière de fiscalité afin de tracer un cap destiné à assurer un financement durable du projet de territoire. C’est sur la base de ce travail qu’ont été élaborées les orientations budgétaires qui vous sont proposées.

I- UN CONTEXTE PARTICULIEREMENT MOUVANT

Le PLF pour 2022 dessine un paysage de sortie de crise sanitaire, anticipant un rattrapage de la croissance et des rentrées fiscales. Il reste que certaines conséquences de la crise seront durables, que l’évolution sanitaire reste menaçante et que l’équilibre des finances publiques en sortira fortement détérioré.

A- LES INCERTITUDES DE LA SITUATION SANITAIRE

• Un lourd bilan financier dont les conséquences se feront encore sentir

La récession de 2020 est la plus forte observée en France depuis les années 1930, avec une baisse du produit intérieur brut (PIB) de 8%. Globalement, les aides publiques (prêts garantis par l’Etat, dispositif d’activité partielle) ont permis d’éviter la destruction du tissu économique, les faillites sont même à un niveau inférieur des années précédentes – il faudra surveiller les conséquences de l’arrêt progressif des aides qui masquent parfois les difficultés réelles des entreprises.

Limoges Métropole a pris sa part dans le soutien à l’économie, par des allègements ciblés de fiscalité, autorisés et accompagnés par l’Etat, et par des aides aux loyers ou par son soutien aux délégataires de services publics qui ont vu leur activité handicapée.

La fiscalité locale continuera à enregistrer les conséquences de la crise, c’est le cas de la CVAE et de la CFE dont le produit est attendu en baisse en 2022. Certaines recettes tarifaires tardent à retrouver leur niveau, c’est notamment le cas des recettes commerciales des transports en commun.

• Une sortie de crise qui reste suspendue à l’évolution de l’épidémie

La situation sanitaire demeure une « épée de Damoclès » suspendue sur l’exercice 2022, les mesures restrictives ayant généralement des conséquences financières. L’INSEE estime que l’activité économique a retrouvé son niveau 2019 fin 2021, et le PLF 2022 repose clairement sur un scénario de poursuite du rattrapage économique de la crise.

B- LA LOI DE FINANCES 2022 DESSINE UN PAYSAGE DE SORTIE DE CRISE

D’après les hypothèses retenues, le PIB devrait enfin dépasser en 2022 son niveau de 2019. Deux autres paramètres seront suivis de près : l’inflation, dont le retour serait susceptible de mettre les budgets sous tension, et le déficit public que la crise a lourdement accru et qui pourrait motiver des mesures drastiques de contrôle de la dépense dans les années à venir.

• **La croissance poursuivrait le rattrapage après la récession de 2020**

L’estimation de la croissance 2021, publiée à 6% dans le PLF, a depuis été rehaussée par le gouvernement à 6,25%. C’est un niveau plus optimiste que les hypothèses qui circulaient il y a un an, mais le PIB 2021 se situerait toujours 2% en dessous de celui de 2019.

Taux de croissance du PIB

<i>En valeur</i>	2018	2019	2020	2021	2022
Prévisions de la LPFP 2018-2022	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%
Prévisions du PLF pour 2022	1,8%	1,5%	- 8%	6%*	4%

*estimation

Dans le scénario retenu, le PIB 2022 dépasserait celui de 2019, sans retrouver néanmoins le niveau qui aurait été atteint si la croissance avait été « normale » en 2020 et 2021. Les effets de la crise ne seraient donc pas entièrement effacés en 2022.

• **Le déficit public reste très élevé**

Après le dérapage lié à la crise du covid, le PLF prévoit une trajectoire de réduction du déficit public à 4,8% du PIB en 2022. Le haut conseil des finances publiques s’est cependant ému de l’absence de prise en compte de mesures d’ampleur annoncées par le gouvernement, la création d’un revenu d’engagement notamment. D’autres mesures adoptées depuis sont également susceptibles d’alourdir le déficit, telles que le « bouclier tarifaire » en matière énergétique.

Déficit public, en % du PIB

	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques centrales	- 3,6	- 6,8	-6,8	-4,7
Administrations publiques locales	0,0	- 0,2	-0,2	-0,1
Administrations de sécurité sociale	0,6	- 2,1	-1,4	0,0
Solde public	- 3,1	- 9,1	- 8,4	-4,8
Prévisions de la LPFP 2018-2022	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3

Source : PLF pour 2022, rapport économique, social et financier

Pour mémoire, le solde public est constitué par la différence entre la totalité des recettes hors emprunt, et la totalité des dépenses hors remboursement d’emprunt. Un déficit correspond donc à un accroissement de la dette publique. La hausse du PIB de 4% devrait permettre de ramener le ratio dette/PIB à 114% (contre 115,6% en 2021), soit près du double du plafond prévu par le traité de Maastricht.

Le ratio s’élevait à 65% en 2007 et 98% en 2017. Cette dégradation très rapide laisse présager, pour nombre d’observateurs, des mesures drastiques de contrôle de la dépense publique à partir de 2023.

• **Le retour de l’inflation sera-t-il durable ?**

La remontée de l’inflation est un des phénomènes marquants de la période actuelle. En septembre, l’indice des prix à la consommation a dépassé les 2% en rythme annuel, la hausse étant particulièrement forte sur les prix de l’énergie.

Le PLF est basé sur l’hypothèse que cette hausse est liée à la remise en route de l’économie mondiale après le coup d’arrêt de la crise sanitaire, l’inflation étant vouée à ralentir courant 2022. Le même raisonnement a ensuite conduit le gouvernement à proposer aux ménages une mesure temporaire pour faire face à une hausse des prix passagère, le « chèque inflation ».

Indice des prix à la consommation (hors tabac)

	2018	2019	2020	2021	2022
Prévisions de la LPFP 2018-2022	1,00%	1,10%	1,40%	1,75%	1,75%
Prévisions du PLF pour 2022	1,60%	1%	0,2%	1,4%*	1,5%

*indice révisé

L’indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est retenu pour l’actualisation des valeurs locatives foncières (hors fiscalité professionnelle), sur la base de l’évolution de l’indice de novembre n-1 par rapport à novembre n-2. En septembre, cet indice avait augmenté de 2,7% par rapport à septembre 2020.

• **Les taux d’intérêt toujours très faibles, favorables à une politique d’investissement**

Le niveau des taux d’intérêt constitue depuis plusieurs années un soutien constant à la politique d’investissement, ce devrait encore être le cas en 2022. Les taux courts sont toujours négatifs et devraient le rester ; les obligations assimilables du trésor (OAT) à 10 ans, qui constituent un repère pour les prêts accordés aux collectivités locales, sont attendues en légère hausse à 0,75% : ce niveau resterait historiquement bas, très éloigné des prévisions réalisées pour la loi de programmation des finances publiques.

Hypothèses de taux d’intérêt en fin d’année

<i>OAT 10 ans</i>	2018	2019	2020	2021	2022
Prévisions de la LPFP 2018-2022	1,85%	2,60%	3,25%	3,75%	4,00%
Prévisions du PLF pour 2020	0,80%	0,10%	0.20%	0.30%*	0,75%

*estimations

C- AUTRES MESURES AYANT DES INCIDENCES SUR LES EPCI

• Stabilité de l’enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Au sein de cette enveloppe stable, des redistributions sont toutefois à prévoir. La dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) vont augmenter de 90 M€ chacune ; en contrepartie, d’autres composantes de la DGF vont connaître une baisse – c’est notamment le cas de la dotation de compensation (DC) des EPCI qui diminue chaque année d’un montant de l’ordre de 400 k€ pour Limoges Métropole.

• Réforme des indicateurs financiers

La suppression de la taxe d’habitation va entraîner une modification des indicateurs financiers qui servent au calcul de la péréquation : il s’agit notamment du potentiel fiscal et de l’effort fiscal, qui sont déterminants pour le calcul de la DGF et du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal).

Cette suppression entraîne le remplacement d’un « potentiel » de taxe d’habitation (application des taux moyens nationaux aux bases de TH locales) par un « produit » de TVA (produit reversé par l’Etat pour compenser). Cette modification est fondamentalement défavorable à Limoges Métropole qui pourrait perdre le FPIC à l’horizon 2025. Ce décalage temporel est lié à la décision de « lisser » la mise en œuvre des modifications entre 2023 et 2027 (les indicateurs devraient être figés en 2022).

Le PLF pour 2022 intègre une nouvelle réforme de ces indicateurs, en complément des dispositions votées en loi de finances 2021.

- Le potentiel fiscal des communes et le potentiel financier agrégé des ensembles intercommunaux prendraient en compte des ressources communales qui ne rentraient pas dans le calcul : DMTO (droits de mutation), taxe sur les publicités extérieures, taxe sur les pylônes électriques, majoration de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires.
- L’effort fiscal communal et l’effort fiscal agrégé ne prendraient plus en compte certaines ressources : la taxe d’enlèvement des ordures ménagères, les compensations fiscales de TH et de taxes foncières, la taxe additionnelle au FNB.

Ces nouvelles évolutions sont moins défavorables à Limoges Métropole que les précédentes ; elles indiquent surtout que la question essentielle des indicateurs financiers n’est pas stabilisée. Les futures évolutions devront être suivies avec attention.

II- LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET PRINCIPAL

L’objectif central du budget 2022 sera de porter un projet de territoire ambitieux qui se traduira par une augmentation des dépenses d’investissement de l’ordre de 15 M€ sur le budget principal, soit une augmentation de près de 45% par rapport au mandat précédent.

Ce projet de territoire doit permettre à la communauté urbaine de renforcer son rôle de pilote du développement du territoire, mais aussi d’accentuer la solidarité sur le territoire de Limoges Métropole. Pour porter cette ambition de façon durable, malgré un contexte financier difficile, il est indispensable de redimensionner le budget de Limoges Métropole – à cette fin il sera proposé de porter le taux de la taxe sur le foncier bâti à 2,2%.

La réalisation des plans pluriannuels d’investissement et de fonctionnement vont s’engager dès que les grandes lignes du projet de territoire seront votées par le conseil communautaire, mais le budget 2022 qui sera soumis au vote le 17 Décembre prochain portera déjà les grandes orientations envisagées pour ce projet.

Il sera proposé en premier lieu une augmentation importante du budget d’investissement. L’ambition du projet de territoire supposera également un redimensionnement de la structure de Limoges Métropole, qui devra être en mesure de réaliser et d’animer ce projet. Les capacités financières du budget principal devront être consolidées pour être en mesure de supporter une augmentation de l’endettement. Dans la ligne des discussions en cours autour du pacte financier et fiscal de solidarité, il sera proposé une augmentation du taux de foncier bâti – pour autant Limoges Métropole ne dépassera pas la moyenne des collectivités comparables, ni pour le foncier, ni pour les autres taux qu’elle a le pouvoir de fixer (dont le nombre se réduit au même rythme que l’autonomie fiscale des collectivités locales).

A- UN PROGRAMME D’INVESTISSEMENT RENFORCE

Le projet de territoire devrait reposer sur une augmentation d’environ 15 M€ des dépenses annuelles d’investissement réalisées lors du dernier mandat. Il s’agit donc de passer de 35 M€ en moyenne annuelle à 50 M€, soit + 45%.

Si la voirie restera le principal poste de dépenses d’investissement du budget principal, des efforts significatifs seront proposés pour le développement économique, l’habitat et le développement social.

1- DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT EN HAUSSE DE 45% PAR RAPPORT AUX ANNEES PRECEDENTES

■ Les inscriptions liées au développement économique seront proposées à hauteur de 16 M€, soit +6 M€ par rapport au BP 2021, avec deux priorités :

✓ la polarisation du territoire grâce à des zones d’activités attractives ; il s’agit d’une politique de requalification, à travers la reconquête des zones peu attractives, du développement de ZA 100% photovoltaïques et d’une stratégie d’aménagement des grands comptes.

La rénovation de la coupole d’Ester rentre dans ce cadre, ainsi que le développement d’un pôle d’entrepreneuriat (pépinière et hôtel d’entreprises).

✓ la stratégie foncière, par des acquisitions et des remembrements, créations de zones d’activités et la mise en place de réserves foncières.

Il conviendra de poursuivre le programme « territoire d’industrie » (environ 1 M€ de travaux sont prévus en 2022 pour achever la construction du centre de traitement de surface), ainsi qu’un soutien réaffirmé aux entreprises, à travers les aides à l’immobilier, et divers dispositifs de soutiens à l’investissement, comme la création d’un dispositif incitant à la réalisation de diagnostics hydriques.

Le programme alimentaire territorial sera également poursuivi.

■ Un effort supplémentaire important est celui de l’habitat et du renouvellement urbain, qui pourrait atteindre 9 M€, soit + 5M€ par rapport au BP 2021.

✓ le NPNRU (nouveau programme de renouvellement urbain) est une opération déjà lancée pour les quartiers des Portes ferrées, du Val de l’Aurence sud et de Beaubreuil. Il représente un engagement de l’ordre de 66 M€ TTC en 10 ans, avec des subventions attendues à hauteur de 18 M€. Les crédits 2022 devraient représenter 3,7 M€ .

✓ en matière d’habitat, la création d’un nouveau programme de centralité sera une autre proposition forte de ce budget 2022, avec des inscriptions évaluées à 2,3 M€. Il s’agit d’accompagner les communes dans leurs projets de revitalisation de leur centre, mais aussi de renforcer l’ambition de transformation du quartier des Portes Ferrées.

■ Il sera proposé de pérenniser le renforcement du budget d’investissement de voirie opéré en 2021, qui reste bien sûr la première compétence en terme de dépenses d’investissement avec un budget de l’ordre de 25 M€ en incluant les pistes cyclables (1M€) et les feux de trafic.

■ Les autres compétences conserveraient globalement un niveau de dépenses proche de leur niveau structurel de ces dernières années. Plusieurs projets proposés auront des conséquences importantes en matière de développement durable :

- ✓ Espaces naturels : environ 800 k€ envisagés pour réaliser des « sites de compensations » dans le cadre des opérations d’aménagement, ainsi que diverses actions pour développer le suivi écologique et la biodiversité.
- ✓ Transition énergétique : achèvement de l’interconnexion des réseaux de chaleur et développement d’un site dédié aux énergies renouvelables (études et achat de foncier).
- ✓ Eaux pluviales : un budget conséquent sera nécessaire pour faire face à des chantiers d’ampleur, la Beusserie à Panazol (1,5 M€) et le vallon de la chapelle à Isle.
- ✓ Propreté : rénovation de la déchèterie de Saint Gence (750 k€), et améliorations de la centrale énergie déchets (1,2 M€).

1,8 M€ sont prévus pour des extensions de cimetières, opérations qui ont vocation à être financées pour moitié par des fonds de concours.

NB Les règles de la comptabilité publique imposent l’engagement comptable de toutes les dépenses qui ont fait l’objet d’un engagement juridique (notification d’un marché), c’est-à-dire que tous les marchés notifiés en 2022 devront faire l’objet d’une inscription au budget, même si la dépense n’intervient qu’en 2023. Cette règle explique une inscription budgétaire de 65 M€ en investissement pour une prévision de dépense de 50 M€.

L’outil qui permet de supprimer cette contrainte est l’autorisation de programme, qui permet de voter des crédits pluriannuels en AP/CP. Sa généralisation à partir de 2023 permettra de limiter l’écart entre les inscriptions budgétaires et les dépenses effectives.

2- DES RECETTES D’INVESTISSEMENT A SECURISER

La loi de finances prévoit une majoration 350 M€ de l’enveloppe nationale de la DSIL (dotation de soutien à l’investissement public local) dans le cadre du plan de relance, mais force est de constater que cet engagement offre peu de certitudes aux collectivités locales.

Les modalités de fonctionnement du plan de relance, sous forme d’appels à projets, permettent à l’Etat de ne pas s’engager sur la durée, les collectivités découvrant au fil de l’eau si leurs projets sont éligibles ou non.

Les autres dispositifs seront renouvelés en 2022 : contrat d’attractivité (région), contrat d’agglomération (département), programme opérationnel FEDER FSE (Union Européenne).

Dans ces conditions, une approche prudente des subventions sera proposée au budget avec les financements déjà connus, soit entre 5 et 6 M€ pour le budget principal notamment :

- 500 k€ pour l’habitat
- 400 k€ pour les réseaux de chaleur
- 600 k€ pour la voirie et les pistes cyclables
- 700 k€ de fonds de concours pour les cimetières

B- FONCTIONNEMENT : RECALIBRER LA STRUCTURE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL POUR UN FINANCEMENT DURABLE DU PROJET DE TERRITOIRE

La structure financière actuelle du budget principal est adaptée à un niveau d’investissement de 35 M€ annuels, soit un niveau déjà légèrement supérieur à la moyenne de la strate malgré des ressources fiscales inférieures.

Le budget principal est capable de porter un endettement relativement important (134,5 M€ fin 2020) grâce à une solide épargne brute : la capacité de désendettement s’élevant à 6,7 ans fin 2020 (le seuil de vigilance est fixé par la loi à 12 ans).

Pour supporter l’endettement induit par l’augmentation des projets de territoire, il est indispensable d’augmenter les ressources. Limoges Métropole peut envisager de renforcer les ressources fiscales, mais en maintenant ses taux en dessous de la moyenne.

Le tableau qui suit est tiré de l’enquête réalisée annuellement par le cabinet FSL, qui est largement reprise par la presse. Elle situe les taux de Limoges Métropole par rapport à ceux des EPCI comprenant une ville de plus de 100 000 habitants.

	Taux Limoges Métropole 2021	Taux moyen 2021
CFE	26,40 %	29,83 %
Foncier bâti	1 %	3,61 %
Foncier non bâti	3,46 %	5,12 %

Source : FSL « taux de fiscalité 2021 des grandes collectivités »

1- LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT EN 2022

L’hypothèse d’une sortie de crise progressive posée par le PLF 2022 annonce des effets contrastés sur les recettes. Certaines recettes fiscales subissent avec deux ans de retard le contrecoup de la baisse de la valeur ajoutée observée en 2020 ; c’est le cas de la CVAE dont le solde est perçu en n+2, mais aussi de la CFE puisque les « bases minimum » applicables aux entreprises en 2022 sont calculées en fonction du chiffre d’affaire 2020. A l’inverse, la fraction de TVA qui a remplacé la TH en 2021 devrait connaître une croissance intéressante (de l’ordre de 5,8%) puisqu’elle est indexée sur une TVA nationale qui bénéficiera du rattrapage de la croissance du PIB en 2022.

L’hypothèse d’une augmentation du taux de foncier bâti de 1,2 points apporterait 3,5 M€ de ressources supplémentaires et permettrait ainsi de reconstituer des marges solides pour porter les ambitions du projet de territoire. Elle emporterait deux conséquences annexes importantes, d’une part la bonification du coefficient d’intégration fiscale (et donc la consolidation de la DGF), d’autre part l’augmentation de l’effort fiscal agrégé du territoire qui pourrait diminuer la probabilité de perdre le FPIC.

a) DGF : une érosion continue de la dotation de compensation

La DGF perçue par Limoges Métropole est composée de deux parts : la dotation d’intercommunalité (DI) et la dotation de compensation (DC).

Trois données sont utilisées pour la répartition de la première composante : le coefficient d’intégration fiscale (CIF), le potentiel fiscal et la population DGF.

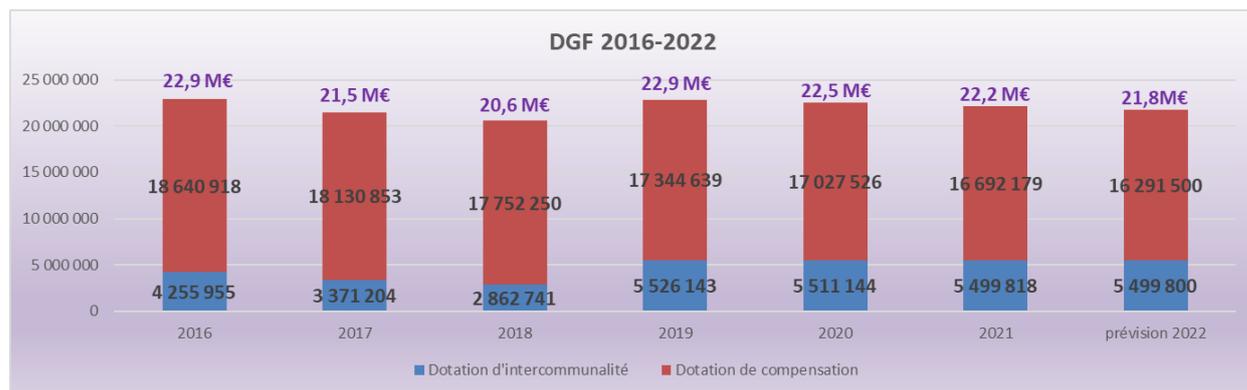
✓ **Le coefficient d’intégration fiscale (CIF)** : lors de son passage en CU, Limoges Métropole s’est vu attribuer le CIF moyen de sa catégorie en 2019. Puis a bénéficié d’un calcul particulier pour sa 2^{ème} année d’existence en 2020. En 2021, le CIF de la collectivité a été calculé selon la formule « classique ». Tout comme l’estimation 2022.

2018	2019	2020	2021	Estimation 2022
35,51%	45,89%	38,80%	39,16%	39,78%

Le CIF est estimé à **39,78% en 2022** : son augmentation par rapport à 2021 provient essentiellement de la hausse du taux de TEOM sur l’exercice antérieur.

Evolution de la DGF depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	prévision 2022
Dotation de base	1 184 965 €	2 926 226 €	2 713 166 €	1 450 553 €	1 267 582 €	1 251 276 €	1 333 100 €
Dotation de péréquation	2 992 900 €	7 123 927 €	6 611 482 €	4 075 590 €	3 553 842 €	3 558 448 €	3 675 000 €
Dotation de garantie	5 628 764 €	- €	215 820 €	- €	689 720 €	690 094 €	491 700 €
Ponction RCP	- 5 550 674 €	- 6 678 949 €	- 6 677 727 €				
Dotation d’intercommunalité	4 255 955 €	3 371 204 €	2 862 741 €	5 526 143 €	5 511 144 €	5 499 818 €	5 499 800 €
Dotation de compensation	18 640 918 €	18 130 853 €	17 752 250 €	17 344 639 €	17 027 526 €	16 692 179 €	16 291 500 €
DGF	22 896 873 €	21 502 057 €	20 614 991 €	22 870 782 €	22 538 670 €	22 191 997 €	21 791 300 €
Variation n/n-1		-6,1%	-4,1%	10,9%	-1,5%	-1,5%	-1,8%
Variation cumulée			-10,0%	-0,1%	-1,6%	-3,1%	-4,8%



Les évolutions des dotations prévues en 2022 :

✓ Limoges Métropole doit toujours bénéficier du mécanisme de garantie de la DI : l’EPCI issue d’une transformation en 2019 ne peut pas percevoir une DI par habitant inférieure à celle perçue l’année précédente (tant que le CIF est supérieur à 0,35%).

✓ Comme chaque année, la dotation de compensation devrait diminuer selon un coefficient de minoration fixé par le comité des finances locales. Cette diminution contribue à financer d’autres concours de l’Etat (notamment l’augmentation de la DSU et de la DSR), au sein d’une enveloppe globale fermée (variable d’ajustement). La baisse estimée à – 2,4% pour 2022 pourrait représenter près de 400 k€.

✓ Limoges Métropole devrait ainsi percevoir une DGF de l’ordre de 21,8 M€ en 2022, soit une baisse de 1,8% par rapport à 2021.

b) Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

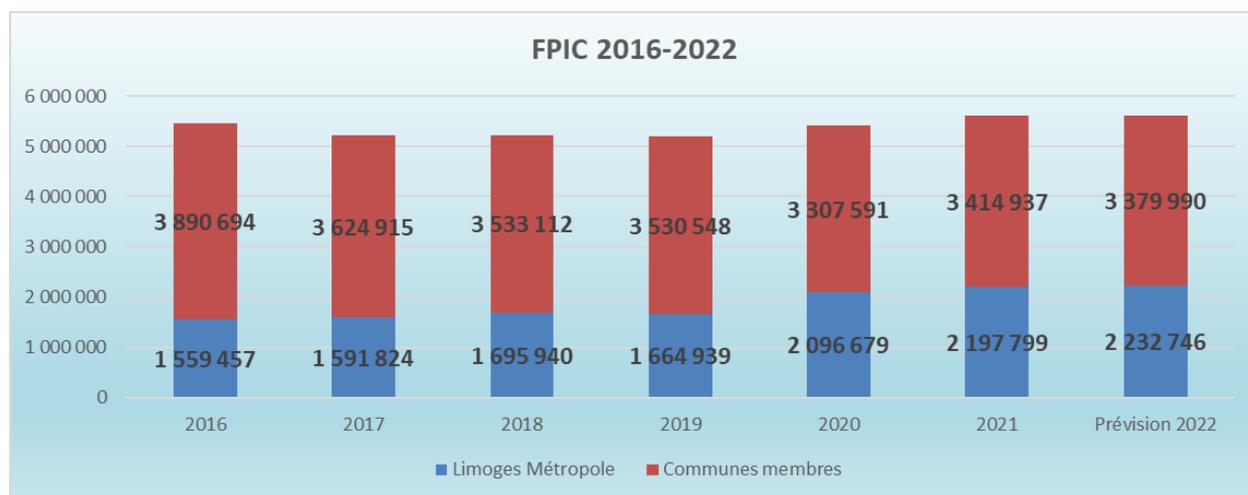
Le projet de loi de finances pour 2022 ne prévoit aucune mesure concernant le FPIC.

Depuis 2020, en parallèle à la création de la dotation de solidarité communautaire (DSC), Limoges Métropole a fait le choix de répartir ce fonds selon la répartition de « droit commun » (calculée par l’Etat). Il sera proposé de renouveler ce choix en 2022.

Le tableau ci-dessous simule pour 2022 une répartition identique aux deux années précédentes (droit commun) avec une légère augmentation de la part de Limoges Métropole liée à la hausse prévisionnelle du CIF :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022
Ensemble intercommunal	5 450 151 €	5 216 739 €	5 229 052 €	5 195 487 €	5 404 270 €	5 612 736 €	5 612 736 €
Limoges Métropole	1 559 457 €	1 591 824 €	1 695 940 €	1 664 939 €	2 096 679 €	2 197 799 €	2 232 746 €
Communes membres	3 890 694 €	3 624 915 €	3 533 112 €	3 530 548 €	3 307 591 €	3 414 937 €	3 379 990 €

N.B : la part de Limoges Métropole avait été amputée d’une fraction « haut débit » en 2016, 2017 et 2019.



c) Les recettes fiscales

L’estimation des recettes fiscales 2022 est rendue difficile par l’incertitude des impacts réels sur les recettes fiscales de la crise sanitaire et économique, mais aussi par les délais du vote définitif de la loi de finances, qui n’intervient généralement qu’en toute fin d’année.

Les taux des 4 taxes directes locales appliquées par Limoges Métropole en 2021 étaient les suivants :

- ✓ Taxe d’habitation (TH) à 8,84%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) à 1,00%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) à 3,46%
- ✓ Cotisation foncière des entreprises (CFE) à 26,40%

En 2021, les recettes fiscales de Limoges Métropole (hors TEOM) ont diminué de -0,17% en moyenne. En prenant en compte l’évolution proposée du taux de foncier bâti à 2,2%, les recettes 2022 augmenteraient +6,19%.

Prévisions d’évolution de la fiscalité en 2022

✓ Les bases foncières sont revalorisées en fonction de l’indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) tel que défini depuis la LF 2017. L’IPCH de novembre 2021 est estimé à 1,5%.

✓ Pour les locaux professionnels révisés, il s’agit d’un processus de mise à jour permanente des tarifs prévu lors de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Ainsi, en 2022, les locaux professionnels révisés seront revalorisés selon l’évolution des loyers commerciaux constatés sur le département. Estimation d’évolution de 0%.

✓ Les évaluations de l’impact de la crise du Covid-19 sur les finances locales se poursuivent. Limoges Métropole devrait principalement subir des pertes sur ses impôts économiques : CFE (-1,5%) et CVAE (-6,1%). A noter que contrairement aux années précédentes, la collectivité n’a reçu aucune notification du montant provisoire de la CVAE n+1.

✓ La fraction du produit de TVA, très dynamique en cette période de reprise, devrait augmenter de +5,6%, soit une hausse de 1,9 M€.

✓ Si le taux de foncier bâti était porté à 2,2%, il engendrerait une recette supplémentaire de 3,45 M€.



d) La taxe d’enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Les hypothèses d’évolution des bases de TEOM en 2022 reposent sur la revalorisation de 1,5% pour les locaux d’habitation et le gel pour les locaux professionnels révisés.

Après une hausse votée en 2021, les taux de TEOM seraient maintenus pour 2022 :

- Pour la Zone « Limoges » : 6,12%
- Pour la Zone « autres communes » : 8,58%

	2018	2019	2020	2021	Prépa 2022
Zone Limoges	10 497 788 €	10 696 824 €	10 841 749 €	12 303 836 €	12 442 600 €
Zone autres communes	6 726 713 €	6 953 510 €	7 119 849 €	7 849 330 €	7 951 700 €
TOTAL TEOM	17 224 501 €	17 650 334 €	17 961 598 €	20 153 166 €	20 394 300 €

e) La taxe de séjour

Les recettes de la taxe de séjour sont affectées exclusivement au développement d’actions de promotion du tourisme du territoire, soit par le biais d’actions directes, soit par le biais d’un reversement de fiscalité à l’office du tourisme intercommunal.

Les chiffres du 1^{er} semestre 2021, toujours très marqués par la crise sanitaire, ne sont que très légèrement supérieurs à ceux du 1^{er} semestre 2020, à 121 300 € contre 116 000 € l’année précédente. Néanmoins, les chiffres de la période estivale (non connus à la date de rédaction du rapport) devraient marquer la reprise touristique.

Les recettes issues de la taxe de séjour en 2022 dépendront de cette reprise de la fréquentation touristique. Les recettes sont estimées à 300 000 € ; elles sont intégralement reversées à l’office intercommunal du tourisme, complétées par une subvention qui a été majorée pour tenir compte du manque à gagner dû à la crise.

f) La taxe d’aménagement

Depuis le 1^{er} janvier 2019, du fait de son passage en communauté urbaine, Limoges Métropole est compétente pour fixer le taux de la taxe d’aménagement (TAM) en lieu et place des parts communales préexistantes.

En pratique, Limoges Métropole a commencé à percevoir en 2020 le produit de la TAM calculé sur les autorisations d’urbanisme délivrées à partir du 1^{er} janvier 2019.

Par délibération du 22/11/2019, Limoges Métropole a décidé que le produit de la TAM perçu sur le territoire de chaque commune membre lui soit intégralement reversé.

Le produit 2022 est estimé à 2 M€.

2- EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

L’évolution des charges de fonctionnement sera conditionnée par 3 facteurs :

- La remontée de l’inflation, qui va entraîner certaines hausses automatiques
- La recherche d’économies dans le fonctionnement de la collectivité
- L’affirmation de priorités dans le cadre du projet de territoire

a) Des augmentations de dépenses incompressibles

✓ L’évolution des coûts indexés, portée par la forte hausse des coûts de l’énergie, des pèsera principalement sur le secteur de la propreté. La sensibilité du coût des marchés (collecte, incinération) à l’inflation, la hausse des tonnages traités et l’augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) pèseront pour environ 1,3 M€ supplémentaires par rapport au budget 2021.

✓ L’augmentation des tonnages traités et la reprise d’une activité soutenue génèreront aussi un supplément de recettes (prestations de collecte et d’élimination des déchets, ventes de matériaux...) qui couvrira les charges nouvelles, ce qui permet d’éviter une augmentation de la TEOM.

b) Des pistes d’économies

Malgré un niveau de dépenses de fonctionnement déjà modéré (l’audit réalisé par le cabinet Klopfer évalue le niveau des charges de fonctionnement inférieur de 12% par rapport à la strate, l’écart dépassant les -20% pour les charges de personnel), plusieurs pistes d’économies ont cependant été envisagées :

✓ La réorganisation de la direction des systèmes d’information et l’internalisation de certaines missions permettront des économies substantielles, avec des prestations en baisse de 20%, soit environ 370 k€.

✓ La rationalisation du parc de véhicule et son renouvellement progressif avec des véhicules électriques devrait également entraîner une baisse des frais d’entretien et de carburant.

✓ Le coût des équipements de protection sanitaire poursuivra logiquement sa décrue ; 200 k€ sont envisagés en 2022 contre plus de 600 k€ en 2021.

c) Des priorités nouvelles

✓ Les crédits de fonctionnement du développement économique seront majorés pour développer les dispositifs d’animation (appels à projets, marketing territorial) ou pour des études prospectives et stratégiques (reconversion des friches, transformation numérique).

✓ L’insertion et la politique de la ville pourra développer la démarche « insertion-emploi » dans le cadre de « quartiers fertiles », ainsi que l’expérimentation de la cité de l’emploi.

La perspective du projet de territoire devrait imposer un redimensionnement des moyens en personnel de la collectivité, pour rendre possible la forte augmentation du programme d’investissement, mais aussi pour renforcer la capacité de Limoges Métropole à dépasser le rôle de gestionnaire de compétences transférées par les communes pour devenir un véritable moteur du développement durable du territoire. Il conviendra également d’assumer en année pleine les créations de postes intervenues au tableau des emplois budgétaires en 2021. Cette ambition, ajoutée au nouveau régime indemnitaire des agents de catégorie C qui est une obligation légale (RIFSEEP) devrait conduire à une augmentation de la masse salariale de l’ordre de 6,5% par rapport au BP 2021.

SYNTHESES DES ORIENTATIONS 2022

		BP2021	Estimation CA 2020	Orientations BP 2022	%BP/BP
Charges de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	41 586 929	37 376 800	41 780 000	
012	Charges de personnel	28 313 100	28 393 300	30 140 000	
014	Atténuation de produits	27 267 120	27 130 800	27 548 000	
65	Autres charges de gestion courante	18 554 463	19 331 400	19 750 000	
66	Charges financières	1 664 800	1 598 200	1 575 000	
67	Charges exceptionnelles	175 500	280 200	150 000	
	Total section de fonctionnement	117 561 912	114 110 700	120 943 000	
	Travaux en régie à déduire	1 600 000	1 600 000	1 600 000	
A	Total charges de fonctionnement	115 961 912	112 510 700	119 343 000	2,9%
Produits de fonctionnement					
013	Atténuations de charges	845 800	845 000	840 000	
70	Produits des services, du domaine	9 899 195	9 972 700	10 500 000	
73	Impôts et taxes	90 980 400	90 981 000	97 500 000	
74	Dotations, subventions	29 413 463	29 827 900	28 960 000	
75	Autres produits de gestion courante	2 220 122	2 538 200	2 400 000	
76	Produits financiers	1	1	1	
77	Produits exceptionnels (hors cession)	202 344	499 300	82 900	
B	Total produits de fonctionnement	133 561 325	134 664 101	140 282 901	5,0%
C	Epargne brute (=B-A)	17 599 413	22 153 401	20 939 901	
D	Capital remboursé	14 501 600	14 540 000	14 400 000	
	Epargne nette (=C-D)	3 097 813	7 613 401	6 539 901	
	Dépenses d'investissement* (1)	52 517 466	38 050 000	65 000 000	
	FCTVA	7 500 000	7 540 000	9 500 000	
	Subventions, participations, cessions	6 975 160	3 800 000	6 000 000	
	Epargne nette	3 097 813	7 613 401	6 539 901	
	Recettes propres d'investissement (2)	17 572 973	18 953 401	22 039 901	
	Besoin de financement (1-2)	36 544 493	19 096 599	42 960 099	
	Emprunt réalisé		16 000 000		
	DETTE AU 31/12	155 611 049	135 970 000	164 530 099	

* y compris travaux en régie, hors taxe d'aménagement

N.B. Les soldes intermédiaires de gestions (épargne brute, épargne nette) calculés de façon prévisionnelle dans un budget primitif sont par définition inférieurs aux soldes définitifs, puisque les dépenses ne sont pas réalisées à 100% alors que le principe de prudence s'impose aux recettes.

Les orientations exposées permettraient d’atteindre une épargne brute prévisionnelle (capacité d’autofinancement) de l’ordre de 21 M€, c’est-à-dire un niveau comparable à ceux observés avant la contribution au redressement des finances publiques, puis la crise sanitaire. C’est la condition pour que le budget principal puisse soutenir durablement un important effort d’investissement. Le caractère soutenable de la dette est en effet évalué par la « capacité de désendettement », c’est-à-dire le rapport entre l’encours de dette et l’épargne brute. Pour maintenir cette capacité de désendettement sous le seuil des 8 ans, ce qui est une des lignes directrices proposées pour ce mandat, l’augmentation sensible de l’épargne brute est indispensable.

III- LES ORIENTATIONS POUR LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Après un exercice 2020 déficitaire pour cause de crise sanitaire, le budget des transports devrait retrouver une épargne nette positive pour l’exercice en cours.

Les recettes de versement mobilité (VM) encaissées au 15 Octobre permettent d’espérer que niveau 2019 sera dépassé dès cette année – il s’agit d’un indicateur avancé de l’activité économique du territoire puisqu’il est représentatif de la masse salariale versée par les employeurs de plus de 11 personnes, avec seulement deux mois de décalage.

A l’inverse, les recettes commerciales sont durablement pénalisées par la baisse des fréquentations.

	BP2021	Estimation CA 2021	Orientations BP 2022	%BP/BP	
Charges de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	3 372 220	2 664 054	3 266 220	
012	Charges de personnel	1 652 650	1 606 401	1 698 120	
014	Atténuation de produits	15 000	10 620	15 000	
65	Autres charges de gestion courante	26 141 515	26 010 807	27 298 415	
66	Charges financières	341 700	331 449	357 400	
67	Charges exceptionnelles	1 400	1 580	1 700	
A	Total charges de fonctionnement	31 524 485	30 624 911	32 636 855	3,5%
Produits de fonctionnement					
013	Atténuations de charges	6 500	9 480	12 000	
70	Ventes de produits	5 845 000	4 650 000	5 506 000	
73	Impôts et taxes	26 800 000	27 600 000	29 283 000	
74	Dotations, subventions	1 681 625	1 680 424	1 680 425	
75	Autres produits de gestion courante	200 010	205 940	205 950	
77	Produits exceptionnels (hors cession)	907 000	1 638 650	16 000	
B	Total produits de fonctionnement	35 440 135	35 784 494	36 703 375	3,6%
C	Epargne brute (=B-A)	3 915 650	5 159 583	4 066 520	
D	Capital remboursé	3 490 000	3 455 100	3 820 000	
	Epargne nette (=C-D)	425 650	1 704 483	246 520	

	BP2021	Estimation CA 2021	Orientations BP 2022
Dépenses d'investissement hors dette (1)	14 363 630	9 705 770	16 073 326
Subventions, déduction TVA	3 038 800	2 724 170	2 400 000
Epargne nette	425 650	1 704 483	246 520
Recettes propres d'investissement (2)	3 464 450	4 428 653	2 646 520
Besoin de financement (1-2)	10 899 180	5 277 117	13 426 806
Emprunt réalisé		5 000 000	
DETTE AU 31/12	36 164 206	30 299 926	39 906 732

Fonctionnement 2022

L’exercice 2022 financera la deuxième phase de la réorganisation du réseau, qui interviendra en Septembre 2022, et qui explique l’essentiel de la hausse prévisionnelle de 3,5% (soit +1,1M€) des charges de fonctionnement. L’évolution des couts de l’énergie sera suivie avec attention.

La dynamique des bases du versement mobilité, qui approche 1% en temps normal, pourrait atteindre 2% en 2022 avec la poursuite d’un effet de rattrapage de la crise. Elle ne suffira cependant pas à équilibrer le budget primitif 2022.

Dans ces conditions, il sera proposé de voter un taux de VM de 1,54% à partir du 1^{er} juillet 2022 au lieu de 1,38% actuellement. Cette augmentation apporterait un produit supplémentaire de 1,1 M€ en 2022 et de 3,3 M€ en année pleine – il permettrait donc de renforcer la capacité d’investissement. Ce taux resterait nettement inférieur à la moyenne puisque la grande majorité des collectivités comparables affiche des taux de 1,80%, voire 2%.

Investissement 2022

Le programme d’investissement proposé approchera 16 M€, comprenant notamment :

- Poursuite de la passerelle les « mobilités douces » entre La Bastide et le Puy Ponchet (4,5 M€)
- Construction d’un second dépôt d’exploitation (2,4 M€)
- Extension de la ligne 2 de trolleybus (2,5 M€)
- Système d’exploitation et billettique (2,1 M€)
- Achat d’un trolleybus (1 M€)
- BHNS : dépenses de maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre (1,2 M€)
- Mise en accessibilité du réseau (1 M€)

LE BUDGET ANNEXE DE L’ASSAINISSEMENT

Le budget de la compétence « assainissement collectif et non collectif » devra assumer la poursuite de la modernisation de la station d’épuration principale, qui représente une opération de 25 M€ H.T.

	BP2021	Estimation CA 2021	Orientations BP 2022	%BP/BP
Charges de fonctionnement				
011 Charges à caractère général	5 643 880	4 882 850	6 251 850	
012 Charges de personnel	6 006 900	5 861 654	6 228 110	
014 Atténuation de produits	25 000	23 000	25 000	
65 Autres charges de gestion courante	140 025	44 000	140 025	
66 Charges financières	336 500	304 000	375 300	
67 Charges exceptionnelles	281 800	286 000	141 000	
A Total charges de fonctionnement	12 434 105	11 401 504	13 161 285	5,8%
Produits de fonctionnement				
013 Atténuations de charges	721 150	720 000	690 400	
70 Produits des services	14 730 840	14 700 000	14 986 760	
74 Dotations, subventions	19 440	0	0	
75 Autres produits de gestion courante	420	7 000	420	
77 Produits exceptionnels (hors cession)	281 790	308 000	264 300	
B Total produits de fonctionnement	15 753 640	15 735 000	15 941 880	1,2%
C Epargne brute (=B-A)	3 319 535	4 333 496	2 780 595	(B-A)
D Capital remboursé	1 046 800	1 048 800	1 008 400	
Epargne nette (=C-D)	2 272 735	3 284 696	1 772 195	(C-D)
	BP2021	Estimation CA 2021	Orientations BP 2022	
Dépenses d'investissement hors dette (1)	15 981 100	10 892 980	16 663 500	
Subventions	4 155 445	5 333 000	804 280	
Epargne nette	2 272 735	3 284 696	1 772 195	
Recettes propres d'investissement (2)	6 428 180	8 617 696	2 576 475	
Besoin de financement (1-2)	9 552 920	2 275 284	14 087 025	
Emprunt réalisé		1 500 000		
DETTE AU 31/12	20 680 237	12 625 317	25 703 942	

1- Fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont en hausse pour prendre en compte une baisse des consommations estimée à 1%, l’augmentation des coûts des matières premières, notamment de l’énergie de près de 15% et l’évolution des charges de personnel liée aux projets d’investissement à venir. Le remboursement des charges financées par le budget principal est envisagé à hauteur de 500k€, en augmentation +315 k€ par rapport au BP 2021 en raison de la prise en compte des assurances, de la formation et des prestations informatiques.

En recettes, le financement des eaux pluviales par le budget principal s’élèverait à 2,4 M€, un montant stable par rapport au BP 2021. L’évolution de la redevance proposée pour 2022 (+3% HT) doit permettre de compenser l’augmentation des charges et de conserver de bons ratios d’épargne dans la perspective des investissements à venir.

2- Investissement

Les crédits de la section d’investissement inscrits à hauteur de 16,6 M€ hors dette portent la modernisation, amorcée en 2021, de la station d’épuration principale (9,7M€), les renforcements et réhabilitations des réseaux (4,3M€) dont la réfection des réseaux d’eaux usées anciens associée aux travaux sur la ligne A du bus à haut niveau de service (BHNS), les réhabilitations de stations d’épurations périphériques vieillissantes (1,5M€).

LE BUDGET ANNEXE DE L’EAU

Le projet « territoire en transition Hydrique » doit mettre en avant l’objectif de disposer d’eau en quantité et de qualité et pour tous les usages. Le budget 2022 devra prendre en compte cette dimension, ainsi que l’accompagnement des travaux BHNS sur la ligne A.

		BP2021	Estimation CA 2021	Orientations BP 2022	%BP/BP
Charges de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	5 121 810	3 913 740	5 177 840	
012	Charges de personnel	4 433 100	4 255 776	4 667 190	
014	Atténuations de produits	3 146 000	2 923 057	3 146 000	
65	Autres charges de gestion courante	209 990	6 705	130 100	
66	Charges financières	366 000	340 380	316 200	
67	Charges exceptionnelles	181 500	156 090	184 500	
A	Total charges de fonctionnement	13 458 400	11 595 748	13 621 830	1,2%
Produits de fonctionnement					
013	Atténuations de charges	95 000	110 000	117 900	
70	Produits des services	16 606 050	16 230 000	16 698 050	
75	Autres produits de gestion courante	28 510	28 510	29 010	
77	Produits exceptionnels (hors cession)	181 250	220 000	87 250	
B	Total produits de fonctionnement	16 910 810	16 588 510	16 932 210	0,1%
C	Epargne brute	3 452 410	4 992 762	3 310 380	(B-A)
D	Capital remboursé	1 385 000	1 371 150	1 370 000	
	Epargne nette	2 067 410	3 621 612	1 940 380	(C-D)

	BP2021	Estimation CA 2021	Orientations BP 2022	
Dépenses d’investissement hors dette (1)	8 237 000	5 985 000	6 577 500	
Subventions	454 000	5 635 400	150 000	
Epargne nette	2 067 410	3 621 612	1 940 380	
Recettes propres d’investissement (2)	2 521 410	9 257 012	2 090 380	
Besoin de financement (1-2)	5 715 590	-3 272 012	4 487 120	-21,5%
Emprunt réalisé		0		
DETTE AU 31/12	20 523 846	14 822 106	17 939 226	-12,6%

1- Fonctionnement

Le budget primitif 2022 sera construit sur l’hypothèse d’une baisse de consommation de 1 %. Les charges à caractère général sont stables et les charges de personnel sont en évolution pour répondre aux enjeux du projet de « territoire en transition hydrique ».

L’évolution tarifaire proposée pour 2022 (+2.5 % HT) doit permettre de compenser l’augmentation des charges et de conserver de bons ratios d’épargne dans la perspective des investissements à venir.

2- Investissement

Les crédits de la section d’investissement inscrits à hauteur de 6,6 M€ hors dette concernent des travaux sur les réserves en eaux brutes (1,4 M€ pour le redimensionnement de l’évacuateur de crue de la Crouzille et l’installation d’une turbine hydroélectrique sur l’adduction en eaux brutes), la réhabilitation et sécurisation de la station principale et des châteaux d’eau (1,3M€), la rénovation des réseaux de distribution anciens (2,5M€) dont le maillage de sécurisation avec la passerelle A20 et le dévoiement de la canalisation à hauteur du nouveau stade de BMX.

LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE RECYCLAGE

Ce budget 2022 s’appuie sur l’expérience d’une année de fonctionnement du site dans sa nouvelle configuration d’exploitation, après l’opération d’extension et de rénovation.

Il fera l’objet d’une présentation aux élus siégeant à la conférence de l’Entente Evolis 23 /Limoges Métropole/Syded 87.

	BP2021	Estimation CA 2021	Orientations BP 2022	%BP/BP
fonctionnement				
011 Charges à caractère général	3 021 040	2 950 600	3 069 960	
012 Charges de personnel	738 400	739 579	775 290	
65 Autres charges de gestion courante	61 870	48 970	62 000	
66 Charges financières	40 400	36 200	41 600	
67 Charges exceptionnelles	400	0	500	
A Total charges de fonctionnement	3 862 110	3 775 349	3 949 350	2,3%
fonctionnement				
013 Atténuations de charges	2 500	4 800	5 900	
70 Produits des services	4 600 400	4 528 100	4 667 175	
77 Produits exceptionnels (hors cession)	3 100	36 815	28 600	
B Total produits de fonctionnement	4 606 000	4 569 715	4 701 675	2,1%
C Epargne brute	743 890	794 366	752 325	(B-A)
D Capital remboursé	636 700	636 700	737 000	
Epargne nette	107 190	157 666	15 325	(C-D)

	BP2021	Estimation CA 2021	Orientations BP 2022	
Dépenses d'investissement hors dette (1)	2 215 640	2 060 000	671 940	
Subventions	854 000	1 156 120	88 000	
Epargne nette	107 190	157 666	15 325	
Recettes propres d'investissement (2)	961 190	1 313 786	103 325	
Besoin de financement (1-2)	1 254 450	746 214	568 615	-54,7%
Emprunt réalisé		980 000		
DETTE AU 31/12	7 094 417	6 819 967	6 651 582	-6,2%

1- Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en évolution de 1,5 % sont l’application des tarifs qui seront proposés par les membres de l’Entente.

Seul le tarif de traitement des papiers et emballages pourrait évoluer, les tarifs pour les déchets verts et le verre restant identiques à 2021.

Les charges à caractère générale sont stables, les dépenses de personnels évoluent pour prendre en compte le recrutement d’un agent de maintenance.

2 Investissement

Les dépenses réelles d’investissement s’élèvent à 672 k€ dont le renouvellement de la machine presse à balle pour 540 k€.

BUDGET ANNEXE DE LA GRANDE PIECE

Un agrandissement du Parc d’activités est prévu avec l’acquisition de parcelles sur la commune du Palais sur Vienne, secteur Anguernaud Sud pour 585 000 €, et des travaux d’aménagement des parcelles du lotissement « La Mazelle » sont inscrits pour 400 000 €.

En recettes, des compromis de vente sont signés sur les lotissements « Les Essarts Nord, Les Crouzettes, Labou Tansi, Les Jardins » pour un total de 800 000 €

BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS D’ACTIVITES ECONOMIQUES

Les parcelles de ces lotissements d’activité : zone agro-alimentaire de « La Ribière » à Limoges et zone artisanale de « l’Acqueduc » à Peyrilhac sont aménagées et en attente d’être vendues.

Une vente est prévue sur le lotissement de la zone artisanale de l’Acqueduc pour 21 000 €.

BUDGET ANNEXE OCEALIM

350 000 € d’acquisitions de terrains et 150 000 € de travaux d’aménagement du parc d’activité Océalim sont prévus au budget 2022.

Des cessions sont en cours pour un montant de 29 700 €.

BUDGET ANNEXE ZONE D’ACTIVITE DE VERNEUIL SUR VIENNE

Le budget primitif de cette nouvelle zone d’activité créée en 2021 prévoit des acquisitions de parcelles pour 200 000 € et des travaux d’aménagement pour 100 000 €.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU 01/01/2022

I - BUDGET PRINCIPAL - Montants TTC

CREATIONS de nouvelles Autorisation de Programme

	MONTANT AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
NPNRU	67 000 000	3,97 M€	6 M€	12 M€	16,2 M€	9,2 M€	7,5 M€	6,5 M€
						CP 2029	CP 2030	CP 2031
						3 M€	1,3 M€	1,33 M€

	MONTANT AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Requalification entrée sud Limoges	11 070 000	0,37 M€	0,64 M€	1,55 M€	4,62 M€	3,89 M€
Enveloppe voirie 2022-2026	88 635 000	17,73 M€				
Coupole Ester en HT	17 746 000	0,11 M€	0,25 M€	1,82 M€	6,47 M€	9,1 M€

REPRISE DU RESTE A FINANCER sur opérations existantes

	MONTANT AP	CP antérieurs	CP 2022	solde du RAF
<u>Eaux Pluviales</u>				
<i>ancien échancier</i>	7 100 000	4,17 M€	-	2,93 M€
<i>nouvel échancier</i>	7 100 000	4,17 M€	2,39 M€	0,54 M€
<u>Espaces naturels - CTMA la Valoine</u>				
<i>ancien échancier</i>	2 615 000	0,59 M€		2,03 M€
<i>nouvel échancier</i>	2 615 000	0,59 M€	0,01 M€	2,02 M€
<u>Orienter la production logements</u>				
<i>ancien échancier</i>	7 202 500	5,41 M€	-	1,79 M€
<i>nouvel échancier</i>	7 202 500	5,41 M€	0,94 M€	0,85 M€

II - BUDGET ASSAINISSEMENT - Montants HT

Augmentation de l'autorisation de programme

	MONTANT AP	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	solde du RAF
<u>Travaux d'investissement</u>								
<i>ancien échancier</i>	40 200 000	40,18 M€	-	-	-	-	-	0,02 M€
<i>nouvel échancier</i>	104 541 600	40,18 M€	16,57 M€	15,66 M€	13,21 M€	9,83 M€	9,07 M€	0,02 M€

III - BUDGET TRANSPORTS - Montants HT

Autorisation de Programme modification de l'échéancier

	MONTANT AP	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<u>Bus à haut niveau de service</u>								
<i>ancien échancier</i>	80 118 000	0,76 M€	1,97 M€	1,23 M€	18,86 M€	47,61 M€	8,94 M€	0,73 M€
<i>nouvel échancier</i>	80 118 000	0,76 M€	1,43 M€	1,39 M€	19 M€	47,77 M€	9,1 M€	0,66 M€

Autorisation de Programme en cours

	MONTANT AP	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<u>Second dépôt</u>						
<i>échancier</i>	7 154 223	0,41 M€	2,39 M€	0,35 M€	1,7 M€	2,29 M€
<u>Franchissement A20</u>						
<i>échancier</i>	8 755 000	3,41 M€	4,48 M€	0,86 M€		

IV- EVOLUTION ET STRUCTURE DES EFFECTIFS DE LIMOGES METROPOLE

Evolution des effectifs

	2019	2020	2021 TEB mars et TEB juin	% évolution	
				2019/2020	2020/2021
Tableau des Emplois Budgétaires	779	800	816	1,5 %	2 %
Créations	9	21	16		
<i>Reprise de compétences</i>	<i>1</i>				

Au cours de l’année 2020, 21 postes ont été créés dont 5 postes de collaborateurs de cabinet, à l’occasion du changement de mandature et 16 postes pour consolider les équipes en place.

En 2021, l’optimisation du fonctionnement des directions communautaires a nécessité la création de 16 postes supplémentaires :

- 2 postes pour la Direction du Nouveau Programme National de Renouveau urbain,
- 1 poste de chef de service en charge de la contractualisation et de la mutualisation
- 1 poste de chargé de mission pour le projet « Territoire d’industrie »
- 1 poste de chargé de mission pour le projet « Bus à Haut Niveau de Service »
- 2 postes de techniciens en bâtiments
- 1 poste de chargé des schémas directeurs à la Direction du Cycle de l’Eau
- 3 postes d’agents de maintenance et propreté à la Direction de la Voirie (fin de la mise à disposition des agents de la commune du Palais sur Vienne)
- 2 postes de techniciens informatiques (internalisation de diverses missions)
- 3 postes d’agents d’exploitation à la Direction du Cycle de l’Eau (fin de la mise à disposition des agents de Couzeix)

Evolution de la masse salariale

<u>BUDGETS PRIMITIFS</u>	2019	2020	2021	% évolution	
				2019/2020	2020/2021
Budget Principal	22 908 180 €	23 278 200 €	24 646 100 €	1,62 %	5,88 %
Budget Transports	1 602 080 €	1 719 500 €	1 652 650 €	7,33 %	-3,89 %
Budget Assainissement	6 381 020 €	5 779 700 €	5 916 900 €	- 9,42 %	2,37 %
Budget Eau	2 889 230 €	4 341 800 €	4 331 100 €	50,28 %	-0,25 %
Budget Centre de recyclage	571 620 €	718 400 €	738 400 €	25,68 %	2,78 %
Total	34 352 130 €	35 837 600 €	37 285 150 €	4,32 %	4,04 %
MAD Communes Budget Principal	3 378 000 €	3 400 000 €	3 667 000 €	0,65 %	7,85 %
MAD Communes Budget Assainissement	164 000 €	90 000 €	90 000 €	- 45,12 %	-
MAD Communes Budget Eau	1 552 000 €	102 000 €	102 000 €	- 93,43 %	-
Total MAD Communes	5 094 000 €	3 592 000 €	3 859 000 €	- 29,49 %	7,43 %
TOTAL MASSE SALARIALE Budget Principal	26 286 180 €	26 678 200 €	28 313 100 €	1,49 %	6,13 %
TOTAL MASSE SALARIALE	39 446 130 €	39 429 600 €	41 144 150 €	-0,04 %	4,35 %

Les dépenses de masse salariale sont en augmentation depuis 2020 et concourent à plusieurs objectifs :

- la sortie du contexte sanitaire lié au COVID 19 (augmentation du nombre de poste à l’entretien ménager
- la sortie des mises à disposition de personnel (voirie à Panazol et eau / assainissement à Couzeix)
- l’internalisation du Centre de service et de proximité à la DSI
- la fin des conventions de gestion à la DH et à la DNPNU
- le renforcement de directions communautaires impactées par la passage en Communauté Urbaine (DBC et DAAC)
- la structuration des Directions du Cabinet et de Communication

Pour le budget principal, l’augmentation de la masse salariale sera légèrement inférieure à 6,5 % en 2022, avec la création d’une vingtaine de postes au TEB de décembre prochain, pour permettre aux directions communautaires de faire face aux enjeux du projet de territoire notamment dans le domaine de l’attractivité et du développement économique.

Cette augmentation est rendue possible par les efforts de maîtrise de masse salariale depuis plusieurs années, et par le fait que la part des charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement est inférieure à 25 %.

Pour autant, le renforcement des directions communautaires devrait se traduire par une gestion encore plus rigoureuse du recours aux renforts et remplacements qui devront être à moyen terme en diminution.

Structure de la rémunération des agents de Limoges Métropole – Année 2021
(Approche au 30 septembre 2021)

RÉMUNÉRATION AGENTS	35 039 308 €
Traitement indiciaire brut	54,47 %
Régime indemnitaire	12,86 %
Prime de service public	1,75 %
Supplément familial de traitement	0,71 %
Nouvelle bonification indiciaire	0,41 %
Heures supplémentaires	0,64 %
Astreintes	0,66 %
Avantages en nature	0,14 %
12 Logements	
5 Voitures	
Charges patronales	28,37 %

Structure des effectifs de Limoges Métropole – Année 2021

Nb emplois budgétaires	816
Catégorie A	110
Catégorie B	184
Catégorie C	517
Sans catégorie	5
Filière Adm	198
Filière Tech	611
Filière Sport.	2
Sans Filière	5
Postes pourvus au 31/12	765
Titulaires et stagiaires	656
Contractuels sur poste permanent	109

Éléments sur le temps de travail

Application du protocole temps de travail depuis mars 2017 (voté en CT et délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 2017)

Temps de travail annuel = 1 607 h

11 cycles de travail :

- 2 principaux 8h - 12h / 13h30 - 17h et 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h

- 9 particuliers pour les équipes techniques : égoutiers, agents de propreté, agents d'entretien ménager, agents de maintenance, agents de déchèteries, agents du centre de recyclage, agents des aires d'accueil, agents de conduite de station d'eau potable, agents du V'Lim et agents du Vélodrome

448 agents aux horaires variables – 10 949,18 heures écrêtées au 30 septembre, soit 24 h / agent en moyenne.

V- GESTION DE LA DETTE

A- SITUATION DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2021

1- Données de synthèse

A la date de rédaction du présent rapport, le montant du stock de dette au 31/12/2021 n’est pas définitif, il s’agit d’une évaluation qui sera affinée en fonction des besoins constatés à la fin de l’exercice.

L’encours de la dette consolidée de Limoges Métropole devrait augmenter de 2,1 M€ sur l’exercice 2021 :

- De **nouveaux emprunts** devraient être mobilisés à hauteur de **28,48 M€** : 16 M€ pour le budget principal, 5 M€ pour les transports urbains, 1,5 M€ pour l’assainissement, 980 k€ pour le centre de recyclage et 5M€ pour le parc d’activités de la Grande Pièce ;
- **26,4 M€** de capital seront **remboursés**.

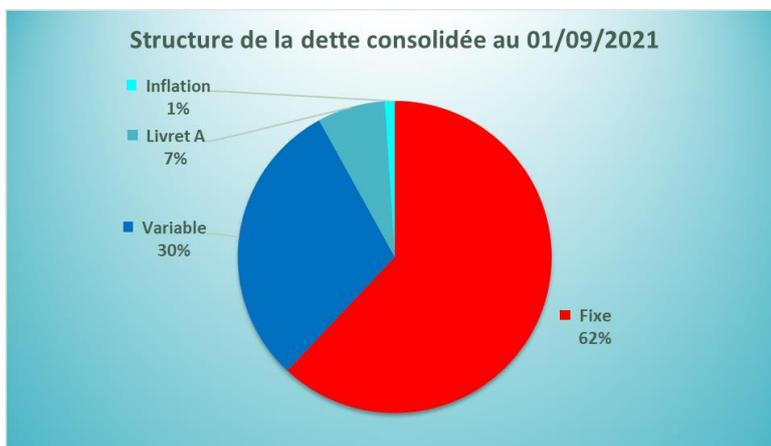
	CRD au 31/12/2020 (A)	nouvelle dette prévisionnelle (B)	amortissement 2021 (C)	Variation prévisionnelle sur 2021 (D=B-C)	CRD <u>prévisionnel</u> au 31/12/2021 (A+D)
Budget Principal (hors CEDLM)	130 524 690,71 €	16 000 000,00 €	13 312 456,48 €	2 687 543,52 €	133 212 234,23 €
Centrale Energie Déchets	3 028 504,11 €	0,00 €	937 594,97 €	-937 594,97 €	2 090 909,14 €
Dette récupérable	955 708,00 €	0,00 €	288 951,00 €	-288 951,00 €	666 757,00 €
Total Budget Principal	134 508 902,82 €	16 000 000,00 €	14 539 002,45 €	1 460 997,55 €	135 969 900,37 €
Transports Urbains	28 755 025,71 €	5 000 000,00 €	3 486 284,05 €	1 513 715,95 €	30 268 741,66 €
Eau	16 193 255,98 €	0,00 €	1 382 615,70 €	-1 382 615,70 €	14 810 640,28 €
Assainissement	12 174 117,04 €	1 500 000,00 €	1 053 066,31 €	446 933,69 €	12 621 050,73 €
Centre de Recyclage	6 476 666,50 €	980 000,00 €	636 666,68 €	343 333,32 €	6 819 999,82 €
Lotissements d’Activités Eco	551 080,89 €	0,00 €	159 409,74 €	-159 409,74 €	391 671,15 €
Parc d’Activités Grande Pièce	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
OCEALIM	588 000,00 €	0,00 €	112 000,00 €	-112 000,00 €	476 000,00 €
Total des Budgets Annexes	69 738 146,12 €	12 480 000,00 €	11 830 042,48 €	649 957,52 €	70 388 103,64 €
BUDGET GLOBAL	204 247 048,94 €	28 480 000,00 €	26 369 044,93 €	2 110 955,07 €	206 358 004,01 €

Evolution prévisionnelle de la dette par habitant

	Au 31/12/2017	au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021
Budget Principal	132 266 933 €	129 528 512 €	133 568 156 €	134 508 903 €	135 969 900 €
Montant par habitant	614 €/hab.	601 €/hab.	621 €/hab.	627 €/hab.	635 €/hab.
Budget Global	182 668 089 €	179 020 960 €	203 777 837 €	204 247 049 €	206 358 004 €
Montant par habitant	848 €/hab	831 €/hab.	947 €/hab.	952 €/hab.	964 €/hab.

2- Structure de la dette

Au 1^{er}/09/2021, la dette consolidée (budget principal et budgets annexes) reste majoritairement à taux fixe (TF) : 62% de taux fixes et 38% de taux variables.

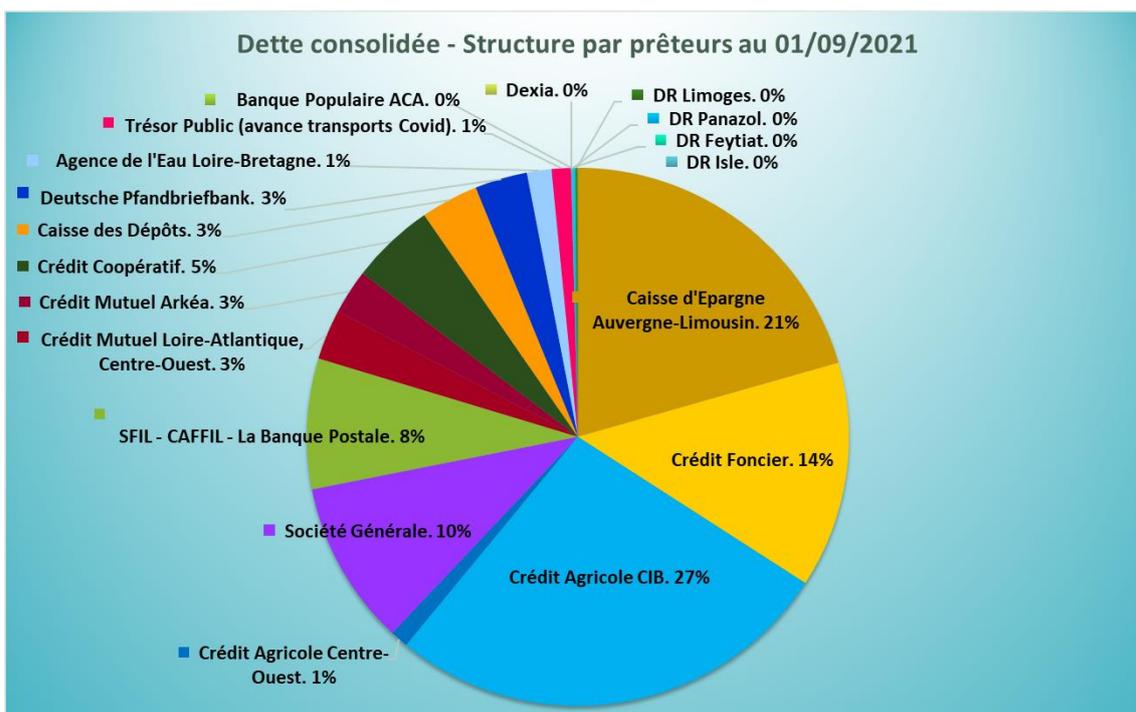


3- Taux moyen de l’encours de dette

Compte tenu des dernières campagnes d’emprunt réalisées sur des niveaux de taux toujours très bas, des taux base payés sur les index variables, ainsi que la disparition naturelle de la dette ancienne basée sur des taux plus élevés, le taux moyen de la dette continue de baisser : au 1^{er} septembre, le taux moyen 2021 s’élevait à 1,36% (1,53% en 2020).

4- Répartition par prêteur

La diversification des prêteurs reste un objectif, afin de garantir un accès optimisé aux sources de financement.



5- Typologie Gissler

Une charte de bonne conduite permet de classer les produits financiers proposés aux collectivités territoriales en fonction de leur complexité. La classification Gissler permet ainsi de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l’indice servant au calcul des intérêts de l’emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

99% de la dette de Limoges Métropole est classée 1A.

Typologie Gissler du budget consolidé au 01/09/2021 :

Classement	Poids
A1	99,06%
A2	0,85%
B1	0,09%

B- LA GESTION DE LA DETTE EN 2021

1- Conjoncture 2021 des marchés financiers

En 2021, les conditions financières sont restées hautement favorables pour les collectivités emprunteuses.

Evolution 2010/2021 et anticipations jusqu’à 2030 du taux fixe 15 ans amortissable (hors marge bancaire) :



Zoom sur 2021:



Quant aux index de marché, ceux-ci sont toujours en territoire négatif : l’Euribor-3-mois est resté entre -0,53% et -0,55% sur les douze derniers mois.

Evolution 2010/2021 de l’index Euribor-3-mois :



Zoom sur les 12 derniers mois :



2- La nouvelle dette contractée en 2021

En 2021, Limoges Métropole a mené les opérations suivantes :

- a) Mobilisation d’une enveloppe de 5M€ sur le budget principal contractée fin 2020 auprès du Crédit Coopératif : taux fixe 0,32% sur 15 ans ;
- b) Signature de contrats d’emprunts pour des projets spécifiques
 - Budget du Parc d’activités de la Grande Pièce :
 - prêt relais de 5M€ sur 5 ans au taux fixe de 0,24% auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Ouest ;
 - Budget Assainissement :
 - prêt « Aqua-Prêt » de 11,5M€ sur 30 ans indexé sur livret A + 0,60% auprès de la Caisse des Dépôts ;
 - des avances de l’Agence de l’eau Loire Bretagne remboursables sans intérêts pour un total de 20k€ ;
- c) Lancement d’une campagne d’emprunt en septembre dernier afin de contracter les enveloppes nécessaires à l’équilibre des budgets. Selon les besoins d’équilibre de fin d’année, ces prêts pourront être mobilisés partiellement ou en totalité.
 - Budget principal : 16 M€
 - Budget des Transports urbains : 7M€
 - Budget Centre de recyclage : 980k€

C- ANNUITES PREVISIONNELLES 2022

	Budget Principal (hors DR, hors CEDLM)	Dettes Récupérables
Amortissement 2022	13 276 959,80 €	253 311,00 €
Intérêts 2022	1 390 756,45 €	59 033,00 €
Annuités 2022	14 667 716,25 €	312 344,00 €
	CEDLM	BUDGET PRINCIPAL
Amortissement 2022	418 318,52 €	13 948 589,32 €
Intérêts 2022	71 881,75 €	1 521 671,20 €
Annuités 2022	490 200,27 €	15 470 260,52 €
	Transports Urbains	Assainissement
Amortissement 2022	3 781 283,89 €	996 622,22 €
Intérêts 2022	329 475,75 €	255 416,39 €
Annuités 2022	4 110 759,64 €	1 252 038,61 €
	Centre de Recyclage	Lotissements d'Activités Economiques
Amortissement 2022	736 666,68 €	166 829,19 €
Intérêts 2022	34 081,22 €	2 332,45 €
Annuités 2022	770 747,90 €	169 161,64 €
	Parc d'Activités de la Grande Pièce	OCEALIM
Amortissement 2022	0,00 €	112 000,00 €
Intérêts 2022	12 000,00 €	5 468,40 €
Annuités 2022	12 000,00 €	117 468,40 €
	Eau	BUDGETS ANNEXES
Amortissement 2022	1 367 560,10 €	7 160 962,08 €
Intérêts 2022	298 129,00 €	936 903,21 €
Annuités 2022	1 665 689,10 €	8 097 865,29 €
	BUDGET GLOBAL	
Amortissement 2022	21 109 551,40 €	
Intérêts 2022	2 458 574,41 €	
Annuités 2022	23 568 125,81 €	

Tous budgets confondus, l’amortissement 2022 est estimé à hauteur de 21,1 M€ contre 26 M€ en 2021. Cet écart s’explique principalement par le remboursement en 2021 de l’emprunt en fine de 5 M€ du budget du parc d’activités de la Grande Pièce.

Le montant prévisionnel des intérêts pour 2022 affiche un montant stable à 2,5 M€.